



Approbation du PLU le 14/06/2017

Mise à jour n°1 par arrêté municipal du 27/03/2018

Mise à jour n°2 par arrêté municipal du 27/07/2021

Mise à jour n°3 par arrêté municipal du 01/03/2022

Révision allégée n°1 approuvée par DCM le 18/04/2019

Modification n°2 approuvée par DCM du 21/07/2022

Modification n°1 approuvée par DCM du __/__/2023

Vu et certifié conforme

2/ PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPEMENT DURABLES (PADD)

Préambule



SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

...

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables constitue la clé de voute du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il décrit les grandes orientations politiques retenues afin de dessiner le visage de Saint Julien à l'horizon 10-15 ans. Le document ne constitue pas une déclaration d'intentions, mais chacun des principes affichés sera traduit règlementairement au sein des documents juridiquement opposables du PLU (règlement écrit et zonage graphique).

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du genevois définit le concept de «ville-élargie» constituée autour de 3 pôles structurants : le centre-ville de Saint Julien en Genevois et les pôles économiques de Neydens et du Technopôle d'Archamps. Ce secteur constitue la polarité urbaine majeure du genevois français et est appelé à accueillir un développement allant de la densité à la qualité. Le SCoT du Genevois fixe les grandes orientations à suivre en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage. Le PLU de Saint Julien s'inscrit également en complémentarité avec le Programme Local de l'Habitat (PLH), document incarnant le volet Habitat du SCoT, qui fixe les principes et objectifs à suivre en matière de politique du logement au niveau local.

Saint Julien en genevois s'inscrit dans un grand territoire présentant de fortes dynamiques territoriales, tant concernant les flux de personnes que sur l'intensité des échanges culturels ou économiques. Le Genevois français est aujourd'hui une pièce constitutive du puzzle transfrontalier que constitue le Grand Genève et l'agglomération apparaît comme l'un des espaces les plus dynamiques d'Europe. Saint Julien s'inscrit donc dans ces différen-

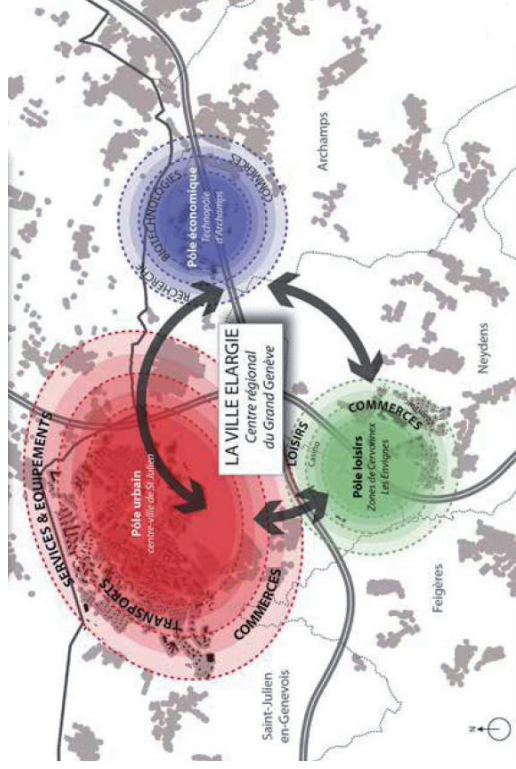
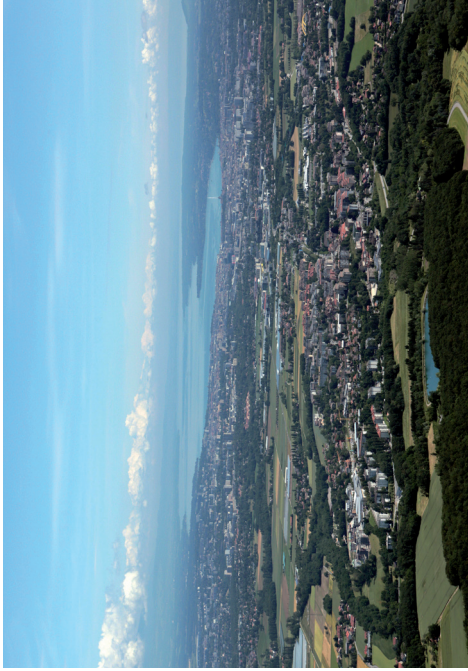


Schéma illustrant le concept de ville-élargie du SCoT du Genevois



Vue aérienne sur le Genevois, source : Mairie

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables,

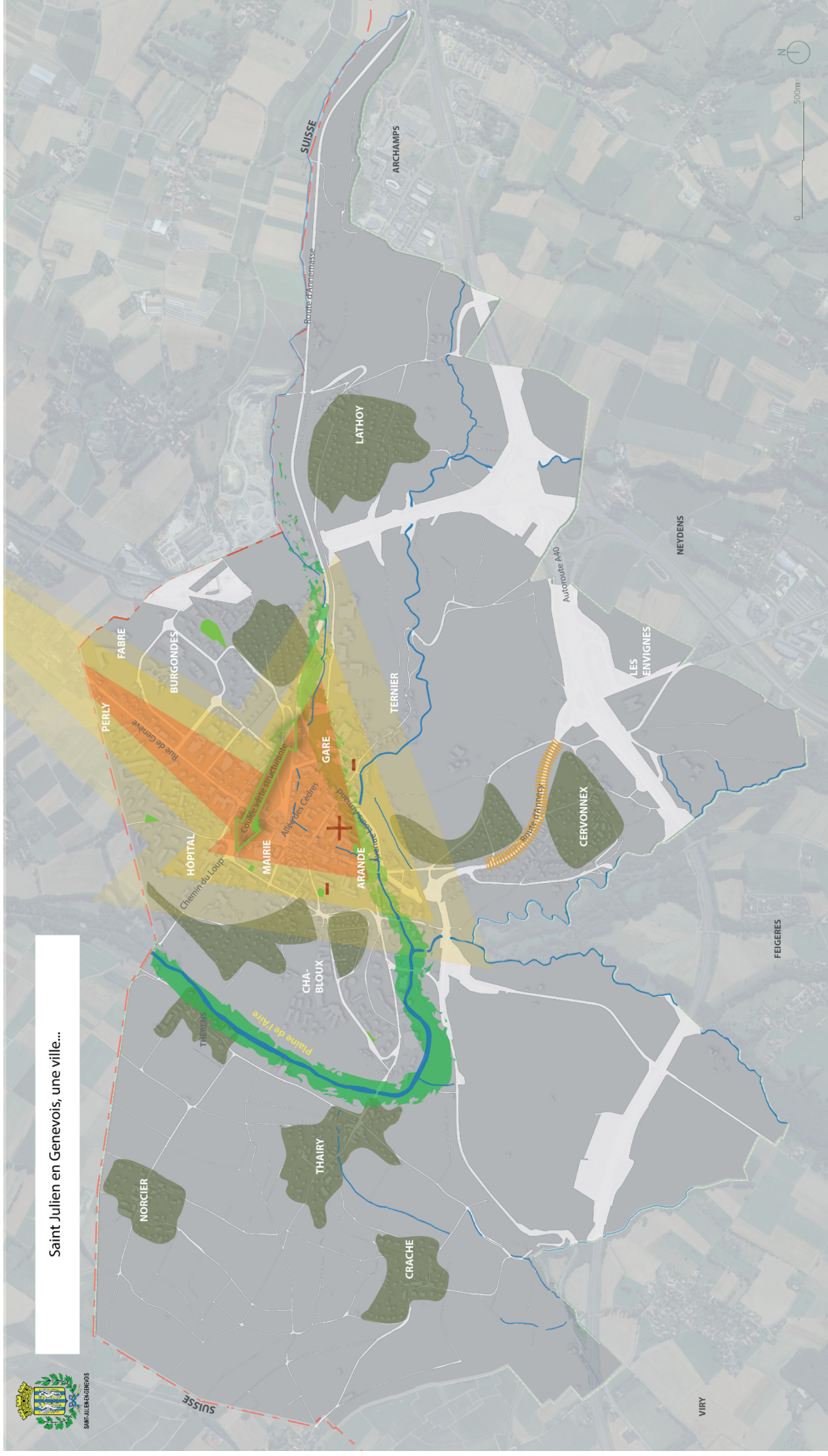
Une vision stratégique du territoire juliois

tes échelles en tant que polarité, et est ainsi marqué par les retombées des échanges locaux et internationaux (flux de transit, transfrontaliers, flux locaux à l'échelle de la Communauté de Communes du Genevois...).

La commune doit donc répondre à des enjeux de plus en plus forts en termes d'accueil de population, de gestion du dynamisme économique et de l'offre en équipements, ainsi que de préservation et de valorisation de son caractère patrimonial et naturel. La maîtrise du développement apparaît donc comme l'une des clés de voute du projet pour Saint Julien en genevois.

L'attractivité communale, tant pour les populations que pour les flux économiques, n'a donc jamais paru aussi grande et les grands projets qui marquent le territoire, portés par le Grand Genève ou la CCG, devraient participer à renforcer ce phénomène. En effet, le tramway transfrontalier jusqu'à la Gare de Saint Julien ou la réorganisation de cette dernière en pôle multimodal de déplacements vont indéniablement faire évoluer le visage de Saint Julien et de son territoire.

Conscients de cette situation, la commune a souhaité bâtir un projet garantissant l'accès à une ville qualitative pour tous. Le projet se veut ambitieux, permettant de profiter de ce développement tout en maîtrisant l'intensité et le rythme, afin de préserver la qualité du cadre de vie de la commune et la biodiversité des milieux, tant au sein des espaces agricoles et naturels qu'au sein de la trame urbaine du Cœur de ville.



... à vivre, intense et urbaine

-  Accompagner la structuration d'un nouveau coeur de ville élargi et conforter la mixité des fonctions urbaines en son sein
-  Permettre l'organisation d'un tissu urbain aéré offrant des espaces publics pour tous
-  Coulée verte structurante à l'échelle du coeur de ville
-  Préserver la morphologie de certains quartiers
-  Améliorer la lisibilité de l'entrée de ville depuis Cervonnex

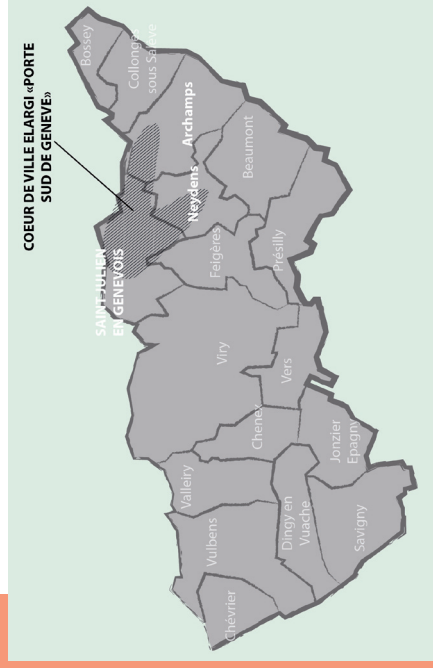
AXE 1 Une ville à vivre, intense et urbaine

...

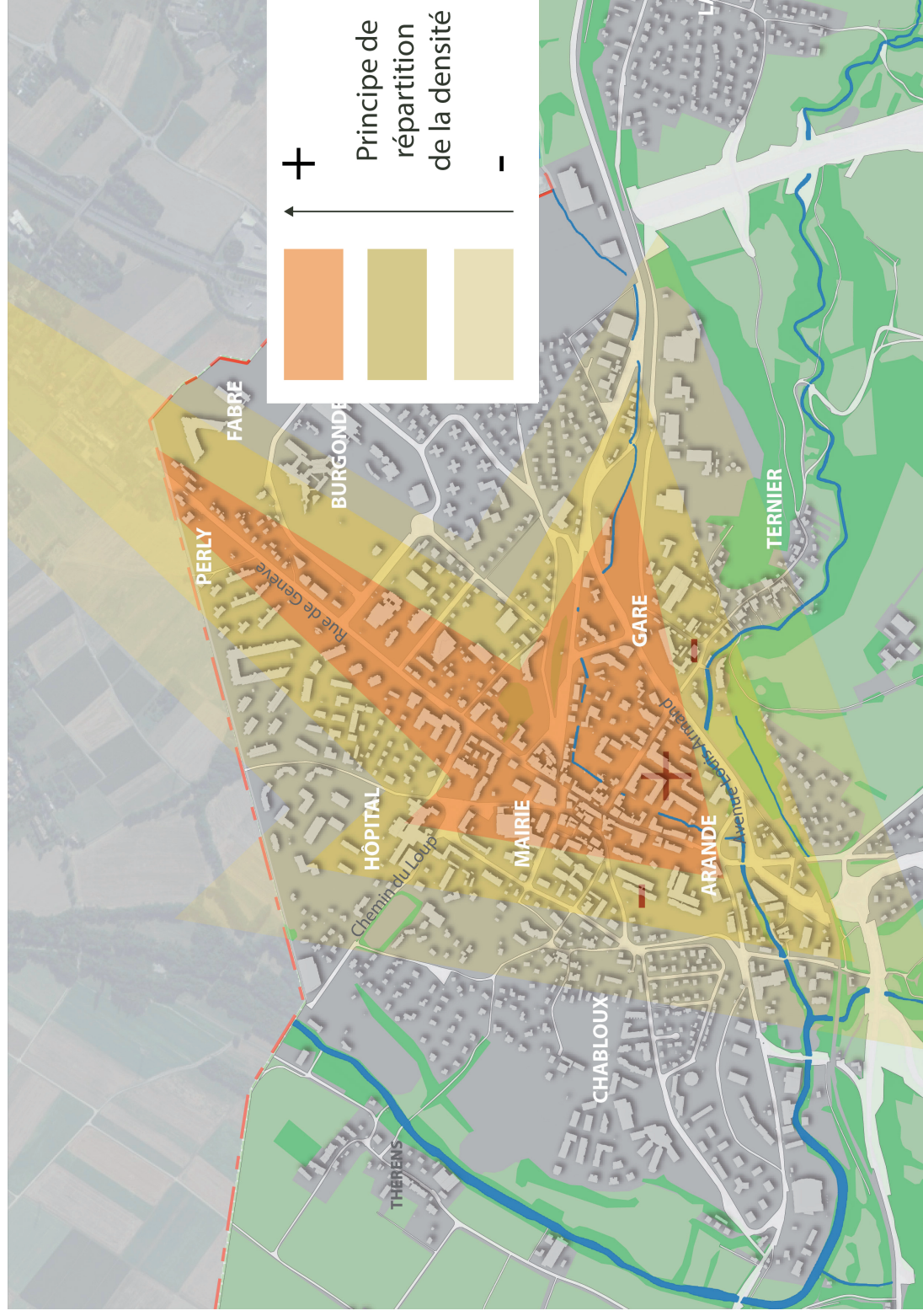
Saint Julien apparaît aujourd'hui comme polarité du Grand Genève, où se concentrent les flux et les échanges, tant humains qu'économiques. La centralité saint-juliénoise est de plus en plus pratiquée, et les usages qui la caractérisent sont de plus en plus variés, notamment en centre-ville, espace inscrit dans le triangle formé par la gare, l'Arande et l'Hôpital.

Cependant, le petit bourg est devenu ville en l'espace de quarante années, cette évolution rapide n'a pas pu offrir et combiner harmonieusement toutes les aménités et les usages attendus dans un centre urbain. Aujourd'hui, il apparaît nécessaire de porter une stratégie urbaine globale permettant de conforter une valeur d'habiter et de pratiquer le centre ville.

Ce secteur est considéré comme le lieu où l'intensité urbaine doit être la plus forte à Saint Julien.



La ville élargie identifiée par le SCOT sur Saint Julien,
Neydens et Archamps



Principe de répartition de la densité à l'échelle du Centre-ville de Saint-Julien-en-Genevois

- Hôpital et de la rue de Genève

AXE 1 Une ville à vivre, intense et urbaine

Objectif 1.1 - Donner les conditions favorables à l'affirmation d'une ville vivante, animée, intense.

Le projet communal a pour but de s'appuyer sur la réorganisation du centre-ville, notamment en lien avec l'arrivée du tramway transfrontalier, pour mettre en place les conditions nécessaires pour dessiner le visage du cœur de ville Saint Julien de demain : Une ville qui vit, autour d'un cœur de ville à la fois animé et intense.

Cible 1 : Accompagner la structuration d'un nouveau cœur de ville élargi

La réorganisation du centre-ville de Saint Julien en Genevois s'effectuera principalement au sein du triangle constituant le cœur de ville/vie, décrit précédemment. Ce périmètre doit également englober l'axe de la rue de Genève, support futur d'une ligne du tramway genevois en direction de la gare de Saint Julien. Ces secteurs de développement préférentiel accueilleront des densités urbaines élevées mais maîtrisées dans les volumes, de l'ordre de 160 logements par ha tel que défini dans le Schéma de Cohérence Territorial du genevois. La structuration urbaine souhaitée s'inscrit par la réalisation d'un front bâti cohérent. Le but est d'apporter une certaine vigilance sur les dynamiques architecturales et urbaines afin de lutter contre le risque d'une monotonie des façades. Par ailleurs, le renouvellement urbain s'appuiera sur une préservation et un renforcement de la qualité urbaine.

Cible 2 : Conforter la mixité des fonctions urbaines au sein de cet espace

Le cœur de ville constitue le secteur préférentiel pour le développement des commerces, services et équipements à l'échelle communal, afin d'accompagner la croissance de la population et garantir au secteur un visage multifonctionnel renforcé. Le cœur de ville de la commune doit offrir les conditions pour vivre, consommer et se récréer. Le quartier doit également accueillir un niveau d'équipements suffisant pour répondre aux besoins de nouvelles populations.



Le Centre-ville de Saint Julien, source : Mairie



Promenade du Crêt

AXE 1 Une ville à vivre, intense et urbaine

Objectif 1.2 - Permettre l'organisation d'un tissu urbain aéré offrant des espaces pour tous

Le développement de la ville de Saint Julien doit s'effectuer en limitant l'étalement urbain au profit d'une densité qualitative, faisant la part belle aux espaces non-bâtis (publics ou privés) verts ou minéraux.

Cible 1 : Renforcer et créer des espaces publics qualitatifs (trait d'union entre rue et bâtiment)

Le développement accéléré de Saint Julien n'a pas pu s'accompagner d'un dense réseau d'espace public de taille équivalente. Ainsi, le but est de se réapproprier les espaces publics existants, de réaménager les espaces dégradés et de reconquérir des fonciers publics en les offrant à des usages différenciés, à destination des habitants.

Cible 2 : Réintroduire la nature en ville à l'appui de la structuration d'un parc urbain linéaire (coulée verte)



Principe de coulée verte structurante entre la plaine de l'Aire et le quartier Gare

Les secteurs bâtis doivent s'alterner avec les espaces ouverts de respiration, pouvant être à usage récréatif ou simplement de flânerie. Le réseau de ces espaces à l'échelle du cœur de ville élargi s'appuiera sur une coulée verte reliant la promenade du Crêt et le secteur de la Mairie, en profitant également de la proximité du parc de la préfecture pour préfigurer une mise en réseau efficace des espaces verts de respiration au sein de la trame urbaine. Cet espace constituera le poumon vert du cœur de ville élargi, et reliera le secteur de la plaine de l'Aire et le secteur Gare.



Secteur du Coeur de ville

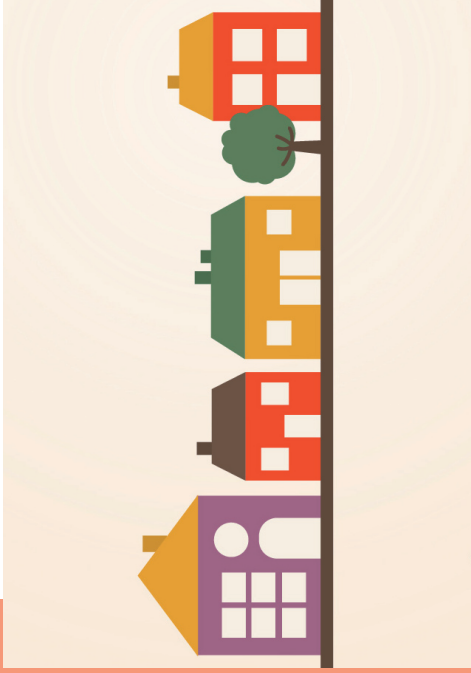
AXE 1 Une ville à vivre, intense et urbaine

Objectif 1.3 - Faire en sorte que la croissance urbaine soit cohérente et maîtrisée

L'un des enjeux cruciaux du Plan Local d'Urbanisme de Saint Julien constitue en la maîtrise du rythme de production de logements sur la commune. En effet, le projet prévoit d'encadrer ce rythme à l'échelle communale afin que la croissance de la population s'effectue en parallèle et sur le même rythme que le niveau d'équipements et les conditions de desserte des différents quartiers. De plus, la volumétrie et le gabarit de l'architecture des nouvelles constructions devra présenter une certaine cohérence dans l'écriture architecturale.

Cible 1 : Phaser l'urbanisation en priorisant le développement au sein du triangle centre-ville

Les espaces centraux de la commune (le cœur de ville ainsi que l'axe de la rue de Genève) constituent les espaces préférentiels du développement futur de la commune. Ces secteurs accueilleront les projets nouveaux en renouvellement urbain (reconstruction de la ville sur la ville) principalement. Le secteur présentera des règles d'urbanisme correspondant à un milieu urbain dense aux abords des transports en commun (hauteur...).



Cible 2 : Apporter de la cohérence dans les transitions urbaines entre Collectif et Individuel

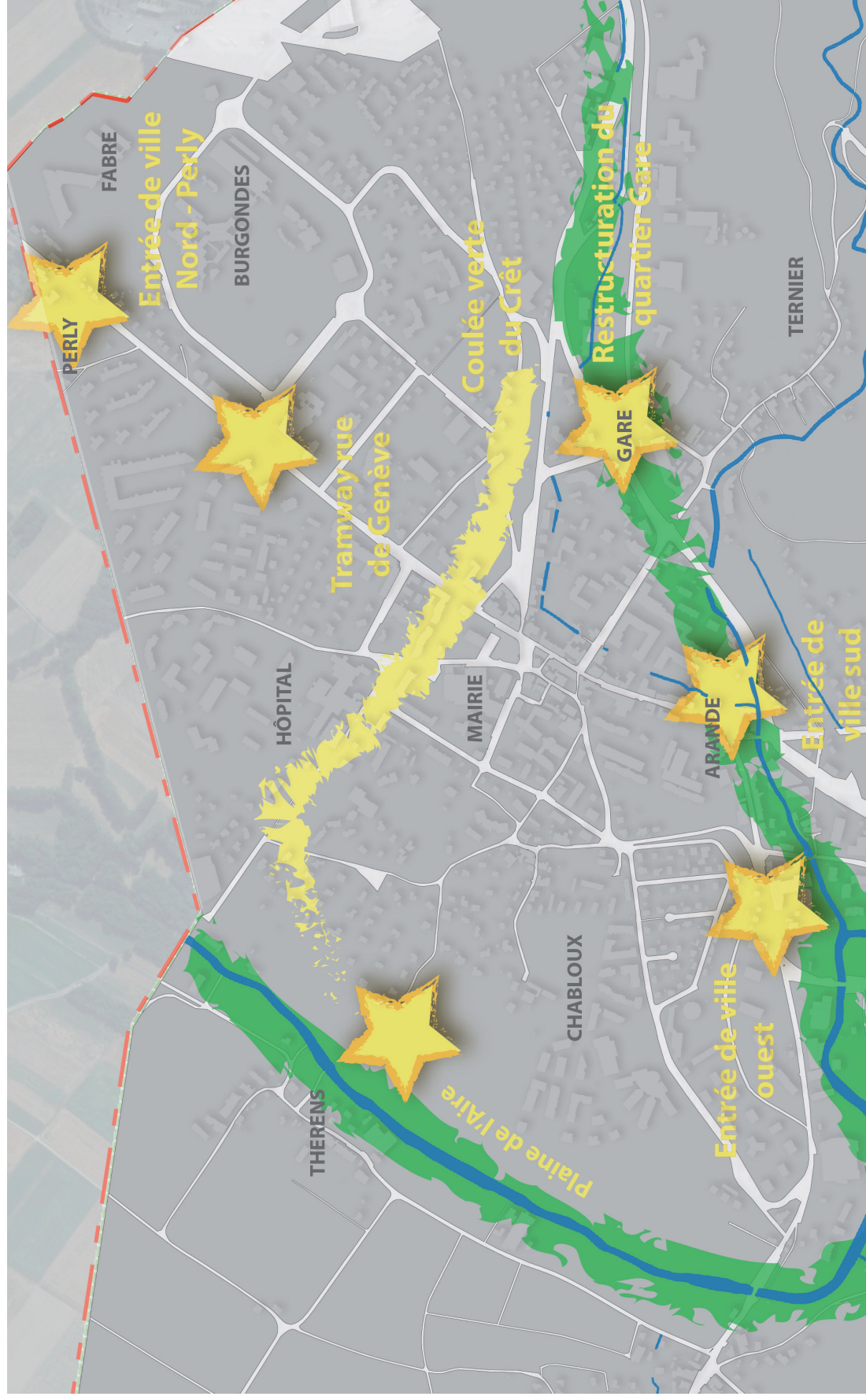
Les secteurs situés en deuxième couronne autour du cœur de ville constituent les espaces de transition entre la trame urbaine dense et les espaces agricoles et naturels situés en périphérie. Le but est d'organiser une densité dégressive en direction des espaces périphériques. Ainsi, les quartiers situés en seconde couronne prévoient une densité de logements intermédiaire entre le cœur de ville et la périphérie plus rurale (réalisation de nouveaux projets de logements peu consommateurs de foncier, tels que le logement individuel groupé ou intermédiaire).



Equilibre entre secteurs urbanisés, terres agricoles et naturelles



Mixité des formes d'habitat à Saint Julien



Secteurs de grand projet à Saint Julien

AXE 1 Une ville à vivre, intense et urbaine

Objectif 1.5 - S'inscrire dans une vision globale d'urbanisme de projet à l'échelle de la commune

La ville de Saint Julien constitue un territoire de projet au fort dynamisme. Les grands projets en cours vont modifier le visage de la commune lors des années à venir.

Cible 1 : Inscrire l'ensemble des grands projets au sein d'une vision globale

Les grands projets structurants pour les années à venir à Saint Julien :

- 1 - Restructuration du quartier Gare
- 2 - Tramway rue de Genève - Gare de Saint Julien
- 3 - Entrée de ville Nord - Perly
- 4 - Entrée de ville Ouest
- 5 - Entrée de ville Sud
- 6 - Plaine de l'Aire





Saint Julien en Genevois, une ville...

... vivante, innovante et apaisée

-  Permettre et accompagner l'évolution économique locale, au sein des ZAE existantes et les secteurs de développement futur
-  Concentrer le développement des services et commerces de proximité autour des futurs arrêts du tramway sur la rue de Genève
-  Favoriser le développement d'un maillage complet pour les modes doux
-  Redistribuer et mutualiser les places de stationnement à l'échelle du territoire

AXE 2 Saint Julien en Genevois, une ville vivante, innovante et apaisée



Antoine Grumbach et associés
La rue de Genève réaménagée

...

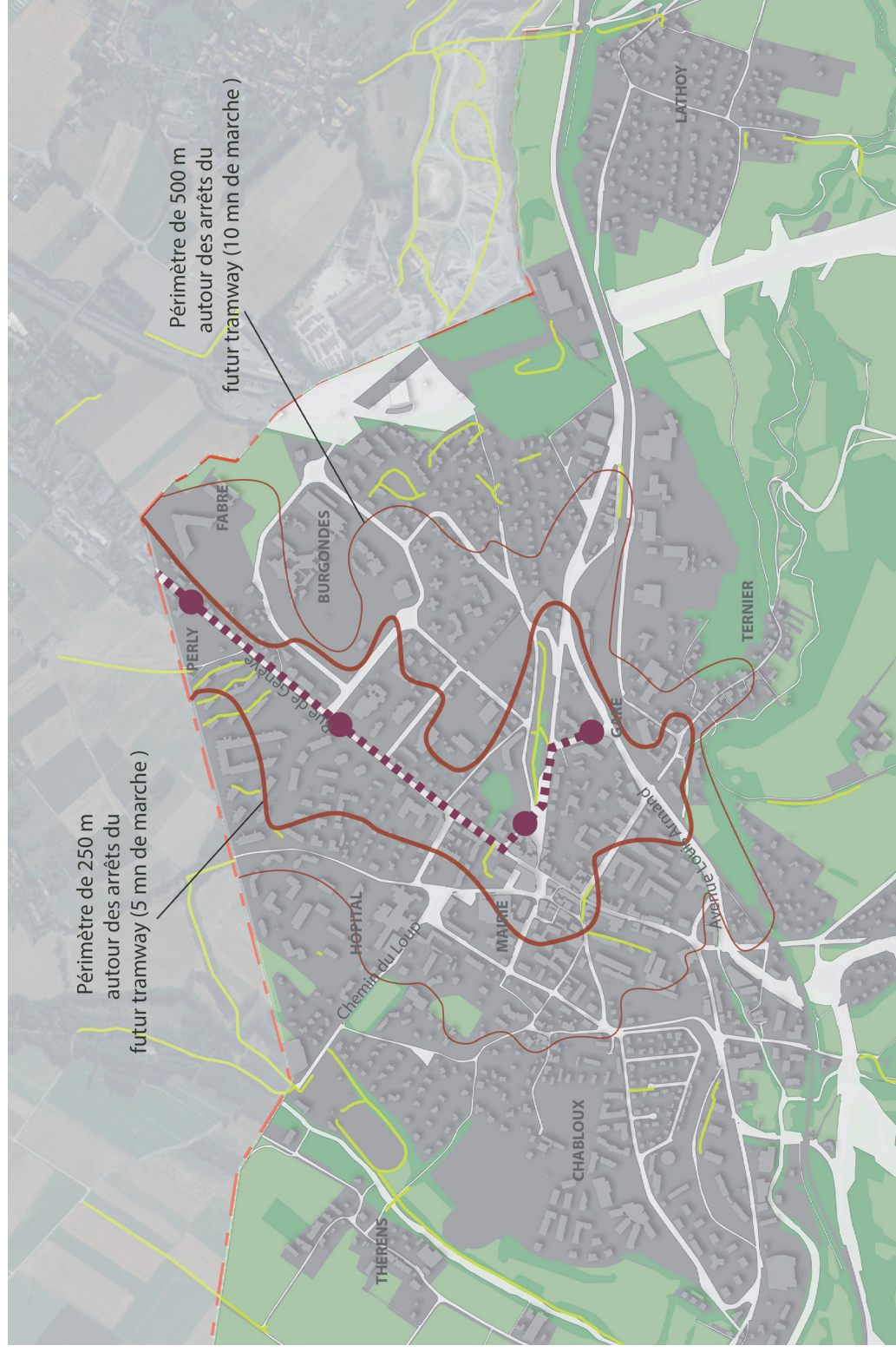
Saint Julien est située au cœur d'un des secteurs les plus dynamiques d'Europe, et l'accroissement des échanges et flux économiques dans la région s'accompagne de déplacements de plus en plus nombreux. La structuration et la répartition des activités économiques et les politiques de déplacements apparaissent comme des enjeux majeurs et étroitement en lien sur la commune.

Les cheminements doux depuis les arrêts de transport en commun et des secteurs d'habitat participeront également à l'amélioration des accès aux secteurs d'activités économiques de la commune.

La ville de Saint Julien est vouée à se développer dans les années à venir, du fait de sa situation privilégiée entraînant une attractivité croissante. La ville connaîtra prochainement de profondes mutations, notamment en lien avec les grands projets d'infrastructures de transport (Tramway et pôle multimodal de la gare). Ces projets et les mutations induites vont participer à la réorganisation des flux de déplacements au sein du Centre-ville ainsi qu'à l'échelle de la commune, voire intercommunale (en direction de la Suisse, en direction du technopôle d'Archamps...). Ces réorganisations doivent prioritairement s'effectuer au profit des modes doux (piétons et cycles) autour des axes de transport en commun structurant. La taille limitée du centre-ville de Saint Julien lui confère un caractère propice aux déplacements doux et doit permettre d'accéder à l'ensemble des fonctions du centre-ville (commerces, équipements, services).



La perméabilité piétonne de la montée de La Creusette



Périmètres de 5 et 10 minutes de marche autour des futurs arrêts du tramway

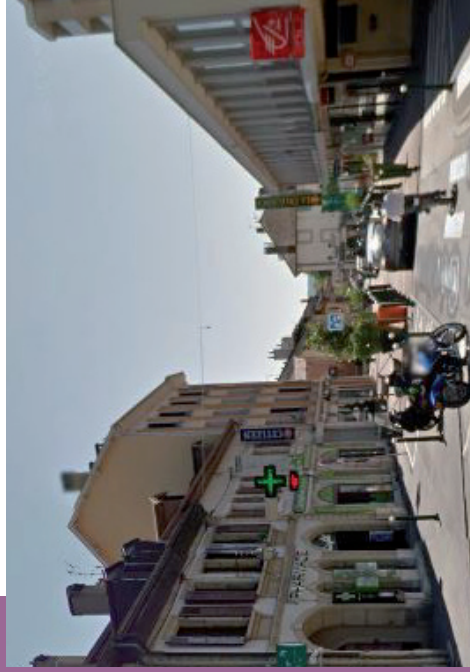
AXE 2 Saint Julien en Genevois, une ville vivante, innovante et apaisée

Objectif 2.2 - Valoriser un tissu économique et commercial de proximité au cœur de ville

Le cœur de ville élargi de Saint Julien offre une diversité d'aménités propre aux centres-villes urbains et cette caractéristique sera renforcée, en parallèle avec le développement des liaisons douces, dans le but de conforter le centre-ville élargi comme lieu de vie à l'échelle du piéton regroupant commerces, services et équipements.

Cible 1 : Concentrer le développement des services et des commerces autour de l'axe de la rue de Genève et au sein du Centre-ville

Le développement des commerces et des services sera concentré sur l'axe de la rue de Genève autour des arrêts du tramway et au sein du triangle formé par l'hôpital, la gare et l'Arande, dans le but de limiter les déplacements automobiles à l'échelle du centre-ville. Le but est de conforter l'attrait du cœur de ville, comme lieu de vie et d'échanges en évitant un éparpillement de l'offre commerciale à l'échelle de la commune.

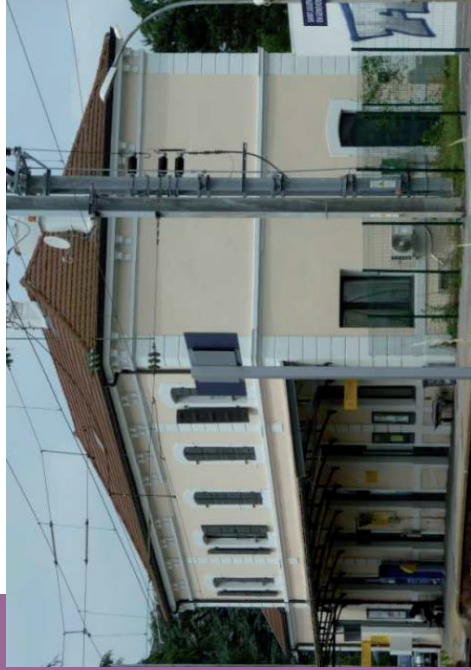


Commerces et services, place du Général de Gaulle



Plan guide de l'aménagement du quartier Gare, A.Grumbach et associés

AXE 2 Saint Julien en Genevois, une ville vivante, innovante et apaisée



La Gare actuelle de Saint Julien en Genevois



Vue aérienne du secteur Gare

Objectif 2.3 - Accompagner le développement de l'espace Gare

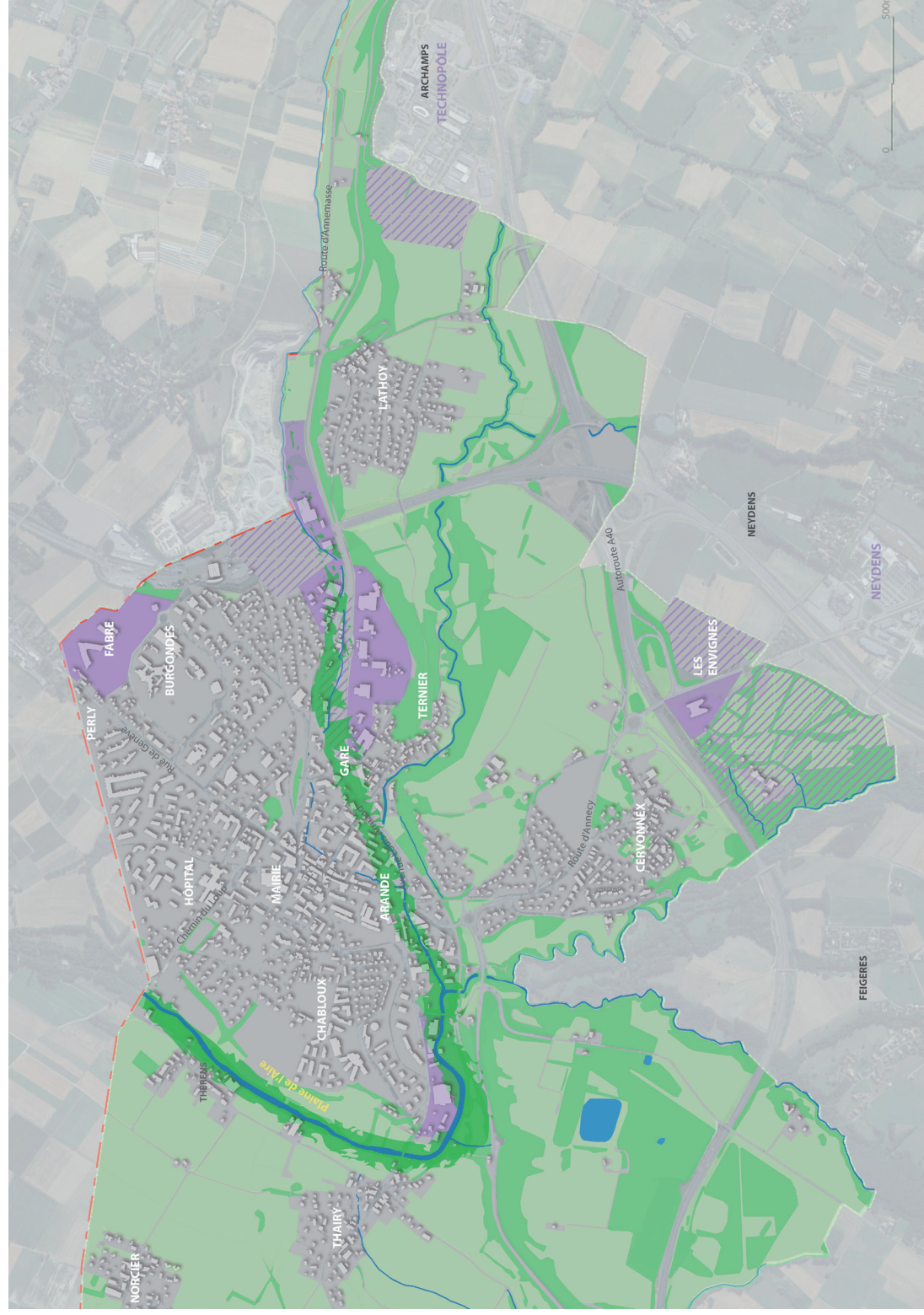
Le quartier de la Gare va connaître de profondes restructurations lors des prochaines années, avec l'arrivée du tramway et la restructuration du secteur en pôle d'échanges multimodal qui rayonnera à l'échelle du Genevois français. Le projet de l'équipe municipale est d'accompagner ce projet, en permettant et anticipant sa réalisation.

Cible 1 : Structurer le développement urbain du quartier Gare

Prendre en compte le projet de tramway et les études sur les capacités de développement du secteur gare. Le secteur de projet comprendra un programme mixte, mêlant logements et activités.

Cible 2 : Connecter cet espace avec le reste la ville

Le futur pôle multimodal de la gare constituera l'une des principales polarités au sein du Centre-ville élargi à Saint Julien. Le secteur concentrera également les flux de déplacements à l'échelle du genevois en parallèle au renforcement du cadencement de la desserte par train. Le pôle multimodal sera relié aux différents quartiers alentours, notamment vers les futurs emplois futurs, en lien avec la réorganisation du quartier.



Zone de développement économiques, existantes (applats violets) et en projet (hachures)

AXE 2 Saint Julien en Genevois, une ville vivante, innovante et apaisée

Objectif 2.4 - Permettre et accompagner l'évolution économique locale

Les potentiels de renouvellement de l'activité économique sur la commune sont essentiellement concentrés au sein des différentes Zones d'Activités Economiques (ZA des Vieux Moulins, ZI des Marais, Sous le Puy...).

L'ensemble de la commune va connaître de profondes réorganisations dans les prochaines années et les évolutions du tissu économique local seront en partie conditionnées par la réalisation des grands projets, et notamment la restructuration du pôle Gare.

Cible 1 : Anticiper les évolutions du tissu économique (mutation optimisation des ZAE)

Les grands projets, à l'échelle du Grand Genève ainsi que du genevois, telles que la restructuration de la gare en pôle multimodal, vont mettre en place les conditions propices au développement de nouvelles activités économiques. Le quartier gare aura ainsi pour vocation d'accueillir des activités de type tertiaire ainsi que des commerces, en lien avec l'accessibilité renforcée du secteur et les flux liés aux déplacements pendulaires.

Cible 2 : Donner les conditions favorables à la création de nouvelles zones d'activités économiques

Les différents secteurs d'activités existants sur la commune présentent des potentiels en développement limités. Ainsi, certains secteurs sont indiqués pour le développement futur des activités économiques :

- Secteur de Cervonnex : projet d'eco-parc du genevois en limite avec la commune de Neydens,
- Extension du technopôle d'Archamps sur le territoire de Saint Julien,
- Accompagner le développement économique et sa diversification (tertiarisation, développement de l'artisanat et du commerce spécialisé) sur le secteur Gare, en lien avec la restructuration de la zone des Marais et de Sous le Puy.
- Les Envignes



Zone d'activités économiques, route des vignes



Proximité entre terres exploitées et secteurs habités

AXE 2 Saint Julien en Genevois, une ville vivante, innovante et apaisée

Objectif 2.5 - Encourager le développement d'une agriculture performante de proximité

Saint Julien fait historiquement partie d'un territoire au profil agricole, organisé en plaines et plateaux, et donc propices à l'activité agricole mécanisable. Les secteurs du plateau de Lathoy, de Cervonnex et la plaine de Thairy constituent les trois principaux secteurs marqués par l'activité agricole.

Cible 1 : Protéger les sièges d'exploitations et les terres agricoles stratégiques

L'évolution de la Surface Agricole Utile (SAU) à Saint Julien est en baisse depuis 1988, concurrencée par le développement urbain et des surfaces imperméabilisées. Le projet communal consiste à préserver au mieux ces espaces, par une identification et un classement approprié en zone agricole. Les sièges d'exploitation seront également identifiés dans un but de protection. Le projet a pour but d'apporter une certaine vigilance sur l'équilibre entre préservation des espaces agricoles productifs et valorisation des espaces agricoles récréatifs.

Cible 2 : Accompagner d'éventuelles mise en place de circuits courts (lien avec mobilité, drive fermier, ...)

Les terres agricoles stratégiques à Saint Julien sont situées à proximité de secteurs denses et habités. Le projet communal permettra la création d'éventuelles activités de vente au sein des secteurs agricoles.



Terres agricoles autour de Therens

AXE 2 Saint Julien en Genevois, une ville vivante, innovante et apaisée

Objectif 2.6 - Améliorer le maillage pour les modes doux

La commune de Saint Julien est une commune urbaine structurée par l'offre en cheminements doux et la taille limitée du centre-ville lui confère un caractère approprié à l'échelle du piéton. Malgré l'abondance des cheminements doux sur la commune, certains parcours apparaissent délicats, notamment du fait du manque d'aménagements sécurisés.

Cible 1 : Réaliser les cheminements permettant de relier les quartiers d'habitation entre eux, (Chabloux, St Martin...) ainsi qu'aux secteurs d'équipements et aux arrêts de transport en commun

Les déplacements doux à l'échelle du territoire de Saint Julien doivent être structurés autour des secteurs d'équipements et des arrêts de transports en commun et présenter un maillage efficace, suffisamment dense pour permettre la pratique d'un centre-ville à l'échelle du piéton. De plus, les cheminements devront relier les quartiers d'habitation entre eux, et les différents quartiers situés en deuxième couronne seront reliés au cœur de ville par des parcours modes doux sécurisés et continus.

Cible 2 : Améliorer l'accessibilité des secteurs d'équipements (Burgondes, Léman...), notamment en termes de modes de déplacement doux depuis les arrêts de transport en commun

Les secteurs d'équipements sur la commune présentent globalement peu de perméabilités piétonnes et cyclistes, et apparaissent le plus souvent comme des poches dont la traversée est difficile (présence de grillages, espaces cloisonnés...). Le but du projet est d'ouvrir ces secteurs afin de les connecter aux arrêts de transport en commun les plus proches par des parcours modes doux sécurisés et continus.





Route d'Annecy

DÉFINIR UNE STRATÉGIE GLOBALE ET COHÉRENTE DES DÉPLACEMENTS



Vue du projet d'entrée Sud, Gauthier + Conquet

AXE 2 Saint Julien en Genevois, une ville vivante, innovante et apaisée

Objectif 2.8 - Structurer les entrées de ville et améliorer les infrastructures :

L'aménagement des entrées de ville à Saint Julien apparaît comme un des enjeux forts de la réorganisation du centre-ville. Ainsi, les entrées de ville Sud (en projet), Ouest (via le rond-point de Viry), Est route d'Annemasse) et Nord (Douane de Perly) seront (re)qualifiées.

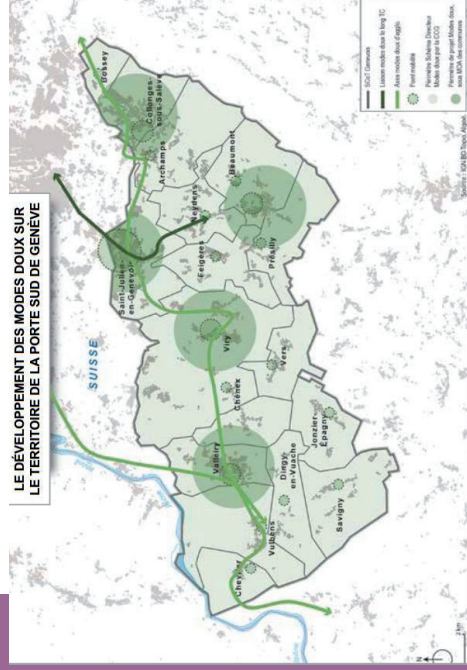
Cible 1 : Qualifier les entrées villes Ouest, Sud, Est et Nord, en lien avec les études existantes

Différents projets viendront structurer et requalifier les entrées de ville :

- Entrée Est (route d'Annemasse) : Aménagement de l'entrée de ville en lien avec le projet Gare et la restructuration du quartier ; aménagement d'un parking-relais sur le secteur Gare afin de limiter la rupture de charge avec le train,
- Entrée Ouest et entrée Sud : Création d'un nouvel accès routier sur la RD 1206 et création d'un nouveau giratoire, afin de desservir le centre-ville. Le projet est en lien avec les requalifications de la Route de Lyon et de la Route des Vignes.
- Projet de requalification du carrefour des Accacias intégrant le prolongement de l'allée de la Feuillée vers le nouveau quartier des jardins de l'Europe.

Cible 2 : Structuration de « points de mobilité » en lien avec les projets portés par la CCG

La commune est actuellement concernée par des dessertes en transports en commun relatives à différents réseaux et différents acteurs gestionnaires (Bus D, M... de la communauté de communes du Genevois ; lignes bus Lihsa du Département). Ces offres apparaissent aujourd'hui mal structurées sur certains secteurs. Ainsi, la mutualisation des arrêts des différentes lignes demeure l'un des objectifs recherchés afin de développer l'usage des transports en commun. De plus, des espaces de stationnement en lien avec la pratique du co-voiturage peuvent également être aménagés en complément dans le but de structurer des points-mobilité efficaces, notamment sur le secteur de Cervonnex.



Carte des points de mobilité identifiés par la CCG au sein du Schéma de Cohérence Territoriale



Saint Julien en Genevois, une ville...



... préservant et valorisant le patrimoine

-  Réintroduire une biodiversité dans les espaces urbains
-  Préserver les espaces environnementaux stratégiques et les axes de déplacements de la faune
-  Garantir la préservation du patrimoine bâti
-  Préserver les terres agricoles stratégiques

AXE 3 Saint Julien en Genevois, une ville préservant et valorisant le patrimoine

...

Saint Julien en Genevois s'inscrit dans un grand paysage remarquable, entre lac Léman, plaine agricole et ouvertures visuelles sur le paysage de montagne, reconnu pour la qualité des richesses environnementales et naturelles. Ces secteurs caractéristiques nécessitent une identification ainsi que l'instauration d'un degré de protection adapté. De plus, la commune comporte des secteurs présentant une certaine biodiversité dite « de proximité » qu'il s'agit d'identifier et de protéger. De plus, les axes de déplacement de la faune identifiés sur le territoire seront préservés afin d'assurer les liaisons entre les grands espaces de biodiversité.

De plus, Saint Julien est riche d'un patrimoine bâti historique qu'il est nécessaire de protéger, notamment au sein des hameaux et noyaux anciens (Norcier, Ternier...) et du centre ancien du centre-ville.



Place de la Libération



La promenade du Crêt, coulée verte du Centre-ville

AXE 3 Saint Julien en Genevois, des espaces patrimoniaux à préserver et à valoriser

Objectif 3.1 - Réintroduire une biodiversité dans les espaces urbains

Les espaces de respiration et de récréation au sein du tissu urbain participent grandement à la qualité du cadre de vie à Saint Julien en Genevois. Ces espaces doivent également participer à la réintroduction d'une certaine biodiversité en milieu urbain.

Cible 1 : Encourager la réalisation de parcs urbains et la mise en place de la nature en ville.

Le projet communal vise à permettre la réalisation, au sein de la trame urbaine bâtie, de parcs urbains ou de petits espaces de respiration ouverts sur la ville (Secteurs de Chabloux - Pré Fontaine, Maison David, Secteur entrée Ouest - rue des Sardes, Derrière les Collèges, Victor Hugo...). La coulée verte de la promenade du Crêt constituera l'espace vert structurant du centre-ville.

Cible 2 : Permettre le développement du végétal dans le cadre des projets de constructions.

La réalisation d'opérations de construction de logements prendra en compte les règles indiquées au sein PLU, concernant les obligations de végétalisation des opérations (% minimum de surface en pleine terre ou d'espaces verts).

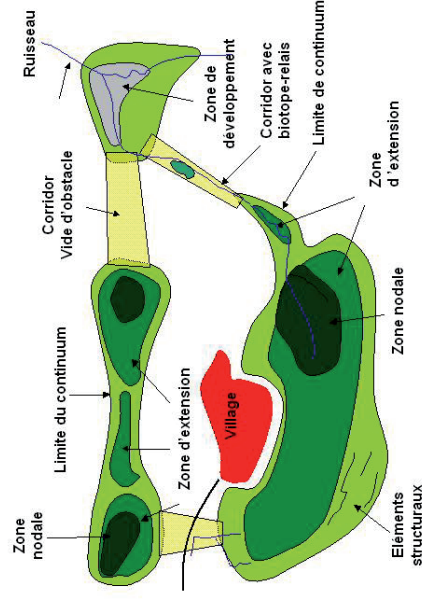


Schéma de principe illustrant le principe de corridor écologique



Boisements autour du Lac d'Ogny

AXE 3 Saint Julien en Genevois, des espaces patrimoniaux à préserver et à valoriser

Objectif 3.2 - Préserver les espaces environnementaux stratégiques

La commune de Saint Julien correspond aujourd'hui à un équilibre harmonieux entre espaces naturels, agricoles et espace bâti. La trame verte et bleue doit être considérée comme une composante structurante du paysage communal, afin d'être préservée et mise en valeur. La trame verte et bleue de la commune est structurée autour de la plaine de l'Aire

La « Trame verte » regroupe les espaces naturels et leurs interconnexions (réservoirs de biodiversité, corridors biologiques et espaces forestiers) et la « Trame bleue » regroupe les eaux de surface continentales et les écosystèmes associés (berges des cours d'eau, ripisylves, zones humides...).



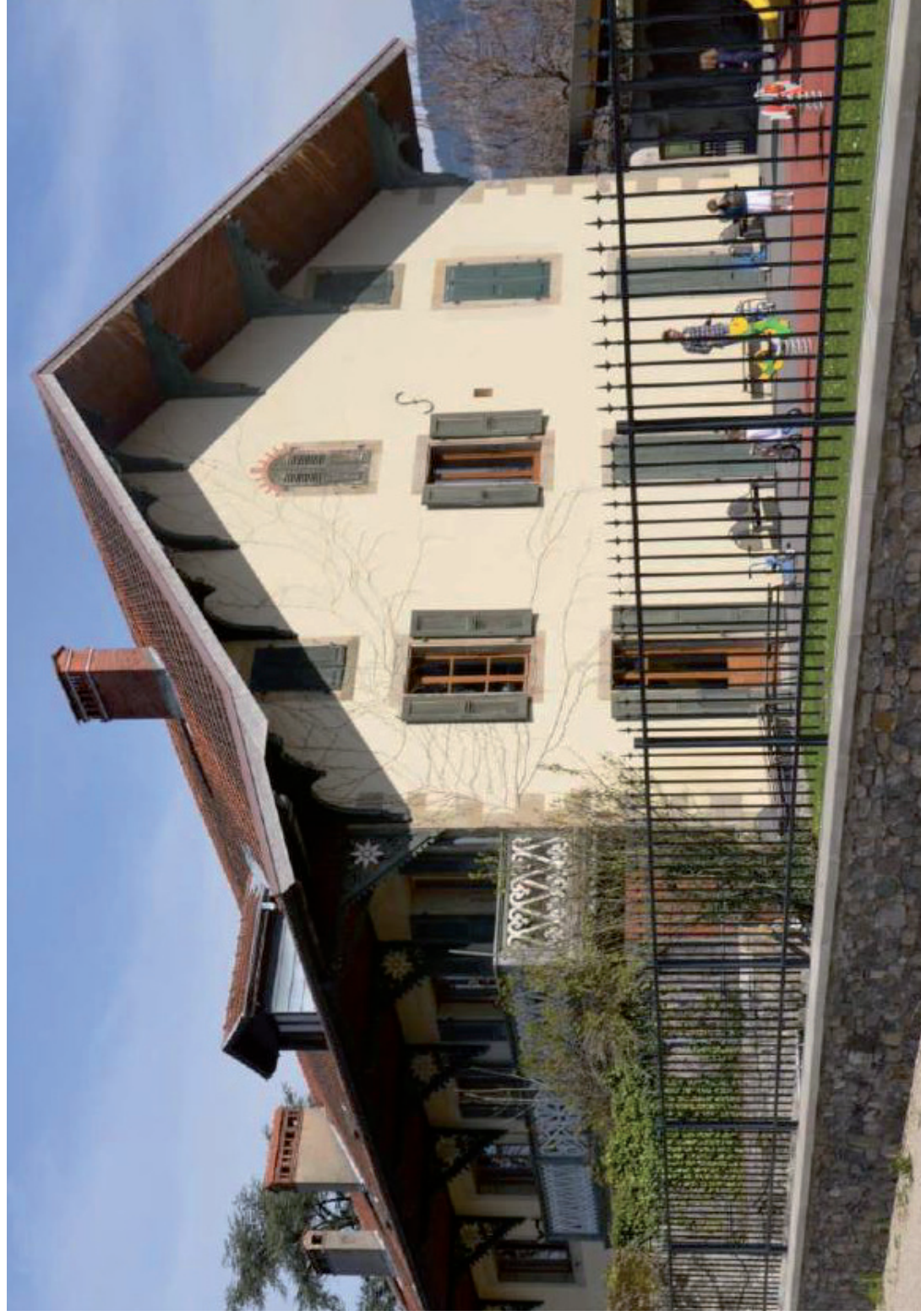
Cible 1 : Préserver la trame verte et bleue, en lien avec la trame noire

Saint Julien présente un réseau de zones humides et de cours d'eau relativement bien préservé (éloignées de l'urbanisation, bonne conservation des milieux...) qu'il convient de maintenir en bon état écologique. Les pourtours des cours d'eau (L'Aire, l'Arande, Ruisseau de Ternier) et des zones humides (lac d'Ogny) sont ainsi identifiés et préservés. Le but est de protéger les cours d'eau par le maintien des haies d'accompagnement. La réalisation des grands projets sur la commune prend également en compte la préservation de la trame bleue.

De grands espaces boisés, reliés aux prairies et des ripisylves, constituent un ensemble favorable aux continuités biologiques. Ces espaces doivent être préservés afin de garantir le maintien d'un cadre de vie de qualité, où s'alternent espaces agricoles ouverts et cordons boisés. Les arbres remarquables présents sur la commune seront identifiés et préservés. En complément de la trame verte et bleue, la trame noire a pour objectif de constituer un corridor sur lequel l'éclairage nocturne est adapté et qui permet la circulation des espèces touchées par les nuisances lumineuses (Chauve-souris, Chouettes...).

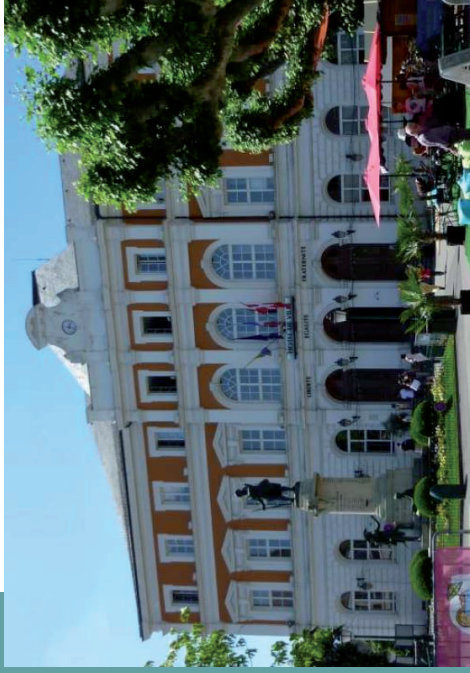
Cible 2 : Préserver et restaurer les continuités écologiques majeures.

Au-delà de la conservation de leur milieu de vie, la conservation des espèces (animales et végétales) passe par le maintien d'un réseau de milieux naturels, interconnectés entre eux. Il est nécessaire de conserver des liens entre les différents milieux, afin d'assurer, notamment, la pérennité des espèces par le brassage des populations. Ces liens sont identifiés comme des corridors biologiques, qui constitueront des espaces de préservation.



Ancienne école à Cervonnex, photo L.Jaunin

AXE 3 Saint Julien en Genevois, des espaces patrimoniaux à préserver et à valoriser



Mairie de Saint Julien



Domaine David à Chabloux

Objectif 3.3 - Garantir la préservation du patrimoine bâti

De nombreux secteurs bâtis de Saint Julien sont hérités du riche passé communal, et constitue l'une des richesses du paysage habité. Ces bâtis, le plus souvent anciens et liés à l'activité agricole, sont identifiés afin de garantir leur pérennité.

Cible 1 : Identifier et préserver le patrimoine bâti remarquable et les secteurs de co-visibilité

L'identification du patrimoine bâti remarquable recense les anciennes fermes, granges ou habitations liées à l'activité agricole historique. Les cœurs des hameaux et les noyaux anciens sont également identifiés comme des secteurs à préserver (noyaux anciens du centre-ville, de Ternier, Crache, Norcier, Lathoy, Thereins, Thairy). Le petit patrimoine bâti (fontaines, lavoirs...) est également identifié afin d'être préservé. L'ensemble du patrimoine bâti ancien sera référencé et des mesures de protection y seront associées.



Les espaces agricoles à Saint Julien en Genevois

AXE 3 Saint Julien en Genevois, des espaces patrimoniaux à préserver et à valoriser

Objectif 3.4 - Préserver l'activité agricole

L'une des principales prescriptions du SCOT est la modération de la consommation foncière, conformément au Grenelle de l'environnement. L'objectif est de préserver un foncier précieux et non renouvelable pour l'agriculture, l'environnement et les générations futures.

Cible 1 : Préserver les terres agricoles stratégiques

Le projet communal prévoit de préserver les capacités de production des exploitations agricoles, en prenant en compte les structures foncières et les moyens mis en œuvre (taille des matériels...) et en garantissant sur le long terme les surfaces destinées à la profession.

Le projet vise également à protéger les sièges d'exploitation existant par rapport à une nouvelle urbanisation. Respecter l'art 111-3 du Code Rural et le principe de réciprocité.

Dans cette optique, la commune s'est fixée une limite stratégique à l'enveloppe urbaine, en cohérence avec le Schéma de Cohérence Territoriale du Genevois.

Cible 2 : Eviter les extensions urbaines autour des hameaux

Le projet communal a pour objectif de contenir l'urbanisation des hameaux à leurs emprises actuelles, sans permettre les extensions du tissu urbain.

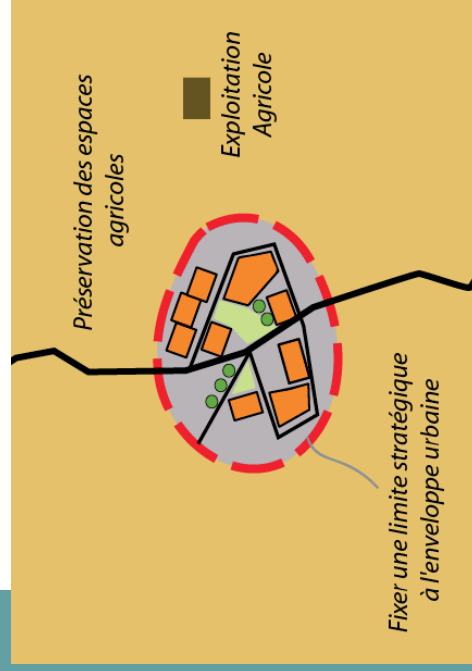
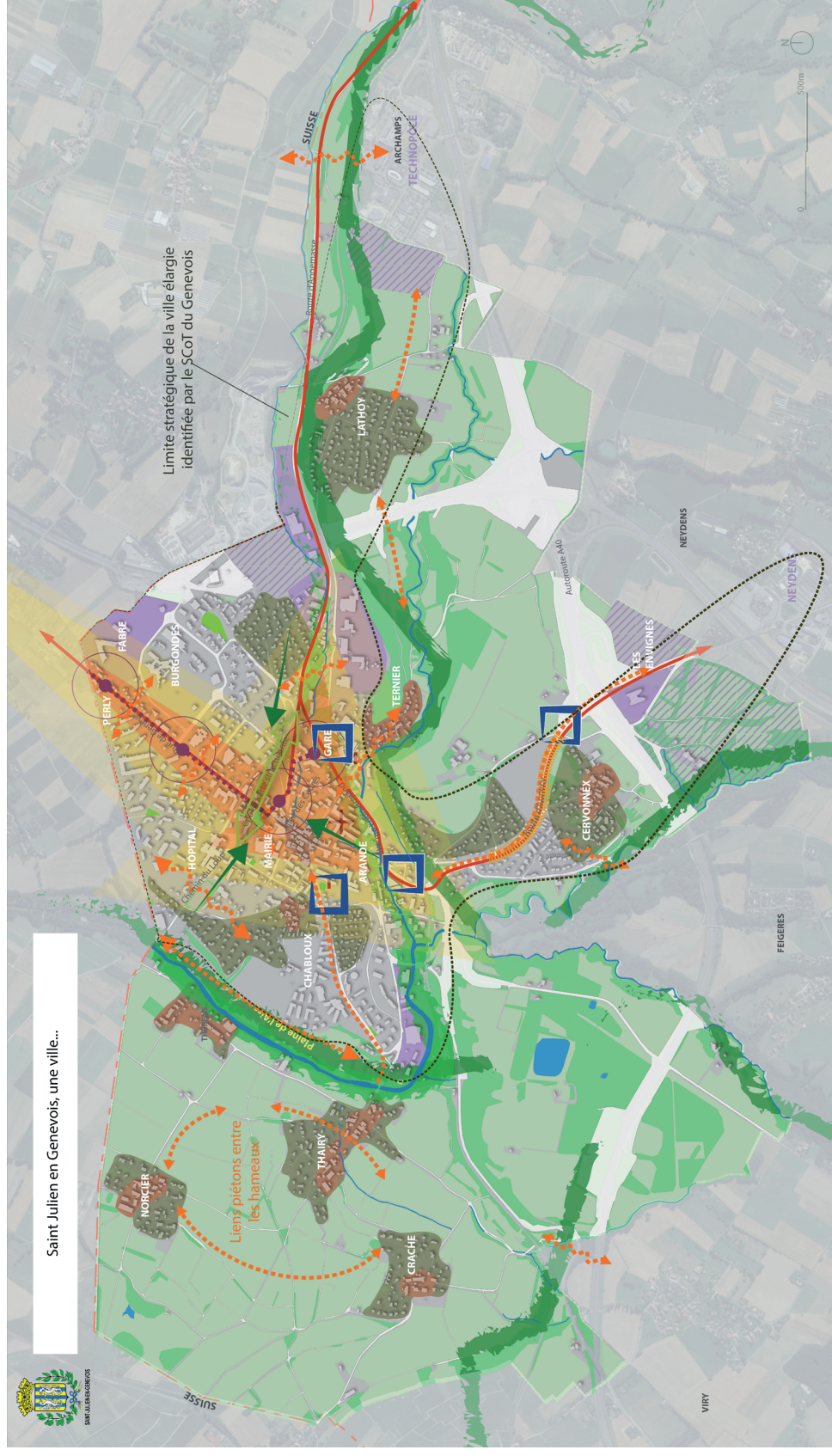


Schéma illustrant le principe de préservation de l'activité agricole



... à vivre, intense et urbaine

Accompagner la structuration d'un nouveau cœur de ville élargi et conforter la mixité des fonctions urbaines en son sein

Permettre l'organisation d'un tissu urbain aéré offrant des espaces publics pour tous

Coulée verte structurante à l'échelle du cœur de ville

Préserver la morphologie de certains quartiers

Améliorer la lisibilité de l'entrée de ville depuis Cervonnex

... vivante, innovante et apaisée

Permettre et accompagner l'évolution économique locale, au sein des ZAE existantes et les secteurs de développement futur

Concentrer le développement des services et commerces de proximité autour des futurs arrêts du tramway sur la rue de Genève

Favoriser le développement d'un maillage complet pour les modes doux

Redistribuer et mutualiser les places de stationnement à l'échelle du territoire

... préservant et valorisant le patrimoine

 Réintroduire une biodiversité dans les espaces urbains

Préserver les espaces environnementaux stratégiques et les axes de déplacements de la faune

Garantir la préservation du patrimoine bâti

Préserver les terres agricoles stratégiques

Synthèse du PADD De Saint Julien en Genevois

